



Communiqué
Paris, le 2 octobre 2009

« Mal-logement » des jeunes :
A l'occasion de la journée mondiale de l'habitat,
la Fondation de France propose des solutions innovantes et adaptées

Même si ils aspirent accéder à un logement indépendant, 77% des 18-25 ans résidant au domicile parental déclarent qu'ils n'ont pas les moyens d'y parvenir*.

En effet, les jeunes ayant peu de ressources, en insertion professionnelle ou en contrat précaire rencontrent souvent trop d'obstacles pour se loger dignement. De plus, la pénurie de logements sociaux, associée au prix des loyers et aux garanties exigées par les bailleurs, rendent difficile leur autonomie, avant l'âge de 30 ans.

Que fait la Fondation de France pour remédier à cette situation ?

- Des solutions innovantes et adaptées

La Fondation de France soutient des associations qui développent des solutions innovantes pour le logement des jeunes, adaptées à leur situation (insertion professionnelle, premier emploi, saisonniers, apprentis, étudiants...) et aux spécificités de chaque territoire urbain ou rural. Elles visent à :

- diversifier l'offre de logement proposé aux jeunes avec notamment de la colocation ou de l'intergénérationnel
- accompagner les jeunes dans leurs recherches de logement et dans la gestion de celui-ci avec des ateliers collectifs et du suivi individuel
- améliorer l'accès au logement des jeunes débutant dans la vie professionnelle par des associations qui se portent garantes et sécurisent les bailleurs.

- Un colloque national pour le logement des jeunes, le 5 octobre 2009 à Tours

Pour informer et mobiliser les acteurs concernés autour de ces actions, la Fondation de France organise le colloque national « Un toit pour chaque jeune », le 5 octobre prochain, à Tours.

Les travaux du colloque seront clôturés par Martin Hirsch, Haut Commissaire à la Jeunesse.

A cette occasion sera signée la convention de partenariat entre le Haut Commissariat à la Jeunesse et la Fondation de France sur le logement des jeunes. La Fondation de France s'engage ainsi à partager son expertise sur le logement des jeunes, axe majeur de son programme Habitat depuis 2007.

Contact presse : Cécile Malo – 04 91 90 08 77 / cecile.malo@fdf.org

* Enquête Logement, INSEE 2002.



« Mal-logement » des jeunes

Quelques exemples de solutions innovantes et adaptées soutenues par la Fondation de France

Pour les jeunes saisonniers :

L'association Habitat Jeunes du Bassin d'Arcachon, en partenariat avec la collectivité, réhabilite des chalets pour accueillir et héberger les jeunes travailleurs saisonniers pendant l'été.

Pour les étudiants et/ou pour pallier au manque de logement :

A Versailles, le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) qui gère un parc de logements confiés par des propriétaires, propose des logements en colocation, prospecte et sécurise les bailleurs et accompagne les jeunes dans leur installation.

En Ile-de-France, l'association « Le PariSolidaire » propose un système de cohabitation intergénérationnelle. Elle met en relation des jeunes à la recherche d'un logement avec des seniors qui veulent rompre leur isolement.

Pour les jeunes apprentis ou en insertion professionnelle :

Le CLAJJ Ouest Provence à Istres a mis en place un dispositif appelé « *Insert Apart* » pour faciliter l'accès au logement des jeunes de son territoire ; ce système leur permet de disposer d'un peu de temps pour construire leur projet professionnel.

Depuis 40 ans, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

En 2008, elle a accompagné plus de 650 fonds et fondations créés sous son égide (soit environ 40% des fondations en France) et distribué 83 millions d'euros sous forme de 6800 subventions, prix et bourses.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.